

DE LA FRANCISATION DES ANTHROPONYMES BRON AUX PROBLÈMES DE RÉFÉRENCE : UNE ANALYSE MORPHOSEMANTIQUE

Tano Kouakou Frédéric MORIFIE

Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire

tkouakoufrederic@yahoo.fr

Résumé : Les anthroponymes, africains en général et en particulier ivoiriens, suscitent de plus en plus des interrogations. En effet, la francisation dont sont victimes les noms propres d'ici ou ailleurs, depuis une certaine époque, pose aujourd'hui avec acuité de nombreux problèmes dans les sociétés africaines. Ces problèmes sont entre autres : celui du référent, de la remise en cause du sémantisme et de l'identité des anthroponymes, qui ont d'ailleurs fait pendant longtemps la richesse des différents peuples. Il s'agit dans cet article de poser les faits, d'aborder la morphologie et ensuite donner le sens de ces anthroponymes.

Mots-cles : francisation, anthroponymes, référence, morphologie, sémantique.

Abstract : The anthroponyms, Africans in general and particularly Ivorians, more and more are subject to questions. Indeed, the Frenchization of which are victims the proper names from here or elsewhere, since a certain time, curse today with acuteness of many problems in African societies. These problems are among others: that of the referent, the questioning of the semanticism and the identity of anthroponyms, which incidentally long the wealth of different peoples. This article is about asking the facts, addressing the morphology and then giving the meaning of these anthroponyms.

Keywords: francization, anthroponyms, surnames, reference, morphology, semantics.

Introduction

La littérature sur les anthroponymes dans les langues africaines, en particulier les langues ivoiriennes montre que le nom propre, en plus de sa fonction de désignation, (le fait qu'il renvoie à un individu du monde réel) est porteur de sens. N'goran-Poame (2006) s'inscrit dans cette même veine lorsqu'elle dit :

Si l'analyse des anthroponymes ou noms propres de personne du baoulé permet de confirmer la thèse de l'aridité syntaxique apparente du nom propre, il en va autrement de celle qui pose son caractère asémantique. Car, contrairement aux noms propres du français ou de l'anglais, ceux du baoulé semblent permettre d'affirmer sans ambages que le nom propre a un sens.

N'goran-Poamé (2006, p.198)

L'univers anthroponymique du baoulé et bien d'autres langues africaines diffère sémantiquement de celui du français ou de l'anglais. Pour les théoriciens de la sémantique référentielle¹, les expressions linguistiques dénotent une réalité du monde, c'est-à-dire qu'elles renvoient à un objet du monde. Les noms propres étant des expressions linguistiques assurent cette fonction. Selon cette même théorie, le sens est ce qui nous permet d'accéder à la dénotation ou au référent. Et le référent ou l'image nous permet aussi de mieux comprendre le sens des expressions linguistiques ou de mieux décrire le sens vis-versa. Les langues ivoiriennes, qui viennent mieux illustrer ces théories qui prônent la sémantité des noms propres, sont depuis l'arrivée du colon, victimes d'une francisation (modification) qui de plus en plus engendrent des problèmes de référent, de sens et d'identité. De ce fait, si les anthroponymes sont censés dénoter une réalité du monde ou porter du sens, les modifications faites sur ces expressions leurs permettent-elles de renvoyer toujours aux mêmes individus ? Comment se manifestent-elles ? Celles-ci ne remettent-elles pas en cause cette sémantique des anthroponymes du bron ? Enfin, le concept de patronyme respecte-t-il les valeurs sémantiques des anthroponymes bron ?

Répondre à ces questions revient à analyser dans premier temps les modifications phonétiques et sémantiques apportées sur les anthroponymes. Et dans un second temps les conséquences liées à cette modification : les pertes de référence et d'identité qui en résultent.

1 Cadres méthodologique et théorique

Le présent travail portant sur l'analyse morphosémantique des anthroponymes bron francisés et non francisés et les conséquences qui en résultent, s'est réalisé à partir d'un corpus composé de 100 noms propres. Pour l'élaborer, nous sommes allés auprès des locuteurs natifs (six) avec une liste de noms propres. Notre objectif était d'interroger ces derniers sur le sens, les critères d'attribution de ces noms et de les recueillir dans leurs états non francisés.

Pour mieux analyser ce corpus, nous nous sommes appuyés dans un premier temps sur le variationniste de William Labov (1970) qui nous a permis de mieux comprendre les variations ou modifications opérées en passant du bron au français. Pour l'analyse des valeurs sémantiques et du problème de référent de ces anthroponymes, nous avons choisi comme support théorique : les théories référentielles de la signification (sémantique formelle dont la figure de proue est Montague : (1930-1971). Elles établissent un rapport entre les expressions linguistiques et les réalités désignées. Elles stipulent que la meilleure signification d'une expression linguistique est la description de l'objet du monde désigné par cette expression. En rapport avec cet article, elles confirment la thèse de la sémantité des anthroponymes. Elles nous permettent

¹ Ce qu'on nomme généralement les théories référentielles de la signification.

de montrer que les noms propres bron sont significatifs et dénotent toujours des individus et des objets du monde.

2. Analyse morphosémantique des anthroponymes francisés

Dans cette section, nous aborderons d'abord la raison ensuite la francisation phonétique et enfin l'analyse sémantique.

2.1 Raison de la francisation des anthroponymes

La *francisation* est le fait de modifier un mot d'une langue étrangère dans sa graphie ou dans sa prononciation de manière à ce qu'il ait des apparences d'un mot français. Ce phénomène, touchant de plus en plus les noms propres des personnes, est perçu comme une sorte d'adaptation de ces noms au système phonétique du français. Cette adaptation est due au fait que les deux langues disposent chacune son système phonético-phonologique. Pour passer donc d'une langue A (bron) à une autre B (français), il faut harmoniser phonologiquement ou phonétiquement le mot (nom propre) de façon à le rendre conforme aux exigences de la langue d'arrivée (Morifié Tano, 2017 : 64).

2.2 Analyse morphologique

Deux types de modifications se dégagent dans l'analyse de la forme du nom propre. Nous avons celles liées aux graphèmes et celles liées aux sons. Mais, nous ne retiendrons que le deuxième niveau, appelé encore changements phoniques, pour sa pertinence.

▪ *changements phoniques*

Les changements phoniques consistent à supprimer, à ajouter ou à changer un phonème d'un nom propre. Ces modifications affectent le mot, au point même de perdre son sens ou de ne plus renvoyer au même référent. Presque tous les noms que nous portons dans les sociétés africaines sont aujourd'hui francisés. Ces modifications se manifestent à deux niveaux de la structure interne du nom. Elles se situent le plus souvent, dans cette langue, en position médiane et en final du nom.

-Position médiane

Il s'agit de la substitution ou de la suppression de certains phonèmes vocaliques mais quelque rare fois les consonnes en milieu du mot. Ce changement est dû en grande partie aux exigences du système phonétique ou phonologique de la langue française. Considérons les exemples suivants :

(1)

<u>Non-francisés</u>	<u>Francisés</u>
a) mūrūfié	Morifié / [morifie]
b) cìrémé	Krémé / [kreme]
c) Jèbwá	Yobouah / [Jobwa]

En (1-a) le nom [morifie] est la modification de **mùrúfié** en abron. La voyelle /u/ de la première syllabe du nom non-francisé a été substituée par la voyelle /o/. La voyelle / u /, la deuxième quant à elle s'est faite remplacer par la voyelle /i/. Comment peut-on expliquer ce phénomène quand on sait que ces deux voyelles existent dans la langue bron tout comme dans la langue française. Une telle adaptation relève du transcripteur. En (1-b) de **cìrèmé**, nous arrivons à [kreme]. La voyelle /ì/ n'existant pas en français va être supprimée. Celle de la deuxième syllabe (/ ε/) devient /e/. La voyelle /ε/ de la première syllabe du nom **jèbwá** a été substituée par la voyelle /o/ au niveau du nom francisé [jobwa]. Nous observons dans ces deux exemples la transformation des voyelles [-ATR] à des voyelles [+ATR] pour une question d'harmonie vocalique.

-Position finale

A ce niveau, le procédé consiste à supprimer, à ajouter ou à changer des phonèmes vocaliques en fin de mot. Soit les exemples en (3) ci-après :

(2)

<u>Non-francisés</u>	<u>Francisés</u>
a) brafō	Brafo / [brafo]
b) bwò	Bouo / [bwo]
c) kwabénà	Kouabena / [kwabena]

En (2-a) la voyelle finale /ɔ/ du nom **brafō** est substituée par la voyelle /o/. Cette transformation se justifie par le fait que, le / ɔ/ n'existe pas en français. Elle a donc été remplacée par le /o/ la voyelle la plus proche. Dans l'exemple (2-b), le nom **bwò** devient [bwo]. La voyelle /ɔ/ a donné place à la voyelle /o/. Un tel changement a lieu parce qu'en français le /ɔ/ n'apparaît pas en fin de mot. L'exemple 2-d (**kouabenan**), qui est la transcription de [kwabénà], perd la lettre "n" en fin du nom après l'avoir francisé. Nous remarquons en 2a, b) que les voyelles [-ATR] (ɔ, ɔ) deviennent [+ATR] (o). En 2-c) la voyelle nasale se désanalyse pendant la francisation.

2.3 Analyse sémantique

La présente rubrique montre les incidences de la francisation ou des adaptations sur le sens.

▪ *Problèmes liés au sens*

-Changement de sens

Le nom, une fois francisé, ne désigne plus celui souhaité par les parents. Par conséquent, il renvoie à un autre mot de la langue ou à un mot qui n'existe pas dans la langue. Ce qui n'épargne pas le sens. Pourtant, le nom tel que donné par les parents porte un sens spécifique et est censé véhiculer un message dans cette société. Pour illustrer ce fait, nous avons les exemples en (3) ci-après :

(3)

a- le nom **bwò** après l'avoir francisé devient **bwó**. D'où les définitions suivantes :

- **bwò** : avant francisation, renvoie à caillou en français (« une pierre de petite dimension » cette appellation parce que les parents ou les ancêtres adoraient ou adorent le caillou. Ça veut vouloir signifier aussi un enfant résistant).
- **bwó** : nom francisé, veut dire respect (« un sentiment de considération, d'égard envers quelqu'un ou quelque chose »).

b- **bíni** (masculin)/**bíniwa** (féminin) veut dire : « puissant, fort, invincible », après francisation devient **bini** ou **biniwa**.

- **Bini** désigne « l'excrément au sens dénoté, au sens connoté, c'est adopté une mauvaise attitude en vers une personne ».

c- **ábānā** « le nom d'une fille née un mardi », devient **ábrā** après l'avoir francisé.

- **ábrā** est « l'écorce d'un arbre mort ».

Nous avons dans les exemples ci-dessus un changement total de sens entre noms francisés et ceux qui ne le sont pas.

-Perte de sens

Il y'a perte de sens lorsque le nom francisé n'existe pas dans le lexique ou ne renvoie à aucun objet ou événement dans cette langue. L'exemple en (5) illustre cela.

(5)

- a) **Morifié** : est asémantique, il n'existe pas dans cette langue. **Mùrúfié**², lui a un sens qui est le suivant :

$\forall x$ [**mùrúfié**](x) \rightarrow personne (x) \wedge née vendredi saint (x) \wedge appelé **mùrúfié** (x)]
« Il est nécessairement vrai pour tout x que si x est **mùrúfié**, alors x est une personne et x est née vendredi saint appelé **mùrúfié** ».

- b) **Boffouo** [**bofwo**], la francisation de **bòfwó**, également ne veut rien dire.

En revanche à **bòfwó**, nous pouvons donner la définition suivante :

$\forall x$ [**bòfwó**](x) \rightarrow personne (x) \wedge chasseur (x)]

² **Mouroufié** [**mùrúfié**] est le vendredi qui précède "fòmímìnì" : le samedi premier *jour interdit* de la semaine en pays bron. Ce vendredi a lieu chaque 49 jours appelé en abron *dādyānā*. C'est ce nom qui est donné à la fête d'igname. Elle marque la nouvelle année.

Par jour interdit, il faut entendre le jour auquel il est interdit de traverser certains fleuves et rivières en pays bron pour des travaux champêtres. Et il en existe deux que sont : fōda et n'guida. Il y'a deux jours d'intervalle entre le premier et le second.

« Il est nécessairement vrai pour x que si x est **bɔ́fwɔ́**, alors x est personne et x est un chasseur».

c) **Kouma [kuma]** : n'est pas significatif compte tenu de la dénasalisation de la voyelle finale. Mais, une fois nasalisée, le nom Kouman/ [**kúmà**] signifie : le deuxième enfant successif d'une même mère, né le même jour de la semaine. Ce qui se traduit formellement comme suit :

$\forall x \text{ kúmà}(x) \rightarrow \text{deuxième enfant d'une mère}(x) \wedge \text{né même jour que le premier enfant}(x)$.

3. Problème de référent et d'identité

3.1 Problème de référent

- *Perte de référent*

Selon Roussarie (2017, p.49), « le sens d'une expression est ce qui nous permet de connaître la dénotation de cette expression ». C'est-à-dire ce qui nous donne accès au référent ou à l'objet du monde. Ainsi, le sens est la description qu'on donne de l'objet auquel il renvoie. En clair « Connaître le sens d'une expression linguistique c'est savoir comment doit ou devrait être le monde pour que cette expression soit vraie » (idem : 52). Pour dire les choses autrement : « savoir ce que signifie une expression, c'est savoir dans quelles conditions elle est vraie ». Le sens est évalué ici en termes de valeur de vérité. Si les modifications faites sur les anthroponymes affectent le sens, alors le référent aussi n'est pas épargné : une fois modifiés, nous n'avons plus les mêmes référents ou objets du monde. Nous avons l'exemple suivant :

(6)

a) Les noms **Morifié**, **Brafo**, **Boffou** et **Assouman**, qui sont respectivement les déformations de **murufié**, **bráfò**, **bɔ́fwɔ́**, **àsómà** sont asémantiques. Ainsi, ne renvoient-ils à aucune réalité du monde hormis leurs désignations des seuls individus qui les portent. Ce qui les exclu de " l'univers lexical des anthroponymes" bron. Ces noms ont un référent "zéro" et un sens "zéro" dans cet univers. En sémantique logique, la valeur sémantique ou la valeur de vérité de ses noms est zéro. Ce qui donne la notation suivante :

N pour le Nom, $[[\quad]]$ ^M valeur sémantique par rapport au modèle (l'univers lexical des anthroponymes"bron). $[[N]]^M = 0$ signifie que N est faux par rapport à M. $[[\text{Brafo}]] = 0$ Ce qui veut dire que le nom **Brafo** est faux par rapport à l' "univers lexical des anthroponymes" bron. En revanche, ces noms quittent certes cet univers, mais peuvent renvoyer à un autre mot de la langue. Il prend donc un autre référent. Nous avons les noms suivants :

b- **kókòò** réfère à une personne de teint claire, une fois francisé devient **koko**, il renvoie à une bouillie (une sorte d'aliment liquide fait à base de de farine de maïs ou de mil).

▪ *Vers la création d'un nouvel univers lexical des anthroponymes*

Les noms propres, comme expression linguistique, dénotent des individus particuliers du monde. Ils assurent tous cette fonction. L'approche convoquée ne s'inscrit pas dans la veine des théories qui confirment l'idée de leur asémantisme. Pour elle, la description qu'on fait du nom de la personne est son sens. Une telle assertion nous amène à affirmer que les noms propres bron sont polysémiques (dotés de deux sens ou plus). Le premier sens est la description faite de l'individu qui le porte et le second la description du référent. Partant de ce principe, nous pouvons dire que les anthroponymes bron dénotent deux réalités ou deux objets du monde. Car en plus de l'individu, il renvoie à une autre réalité. Nous avons d'abord, l'individu du monde que le nom désigne et ensuite l'objet du monde auquel il se rapporte.

Partant de cette double désignation, nous pouvons affirmer que les modifications une fois faites sur les anthroponymes peuvent remettre en cause cette thèse. Parce que lorsqu'elles surviennent, elles font perdre au nom son second sens et référent. Elles réduisent la fonction de désignation du nom. Les noms modifiés que nous appelons noms francisés n'appartiennent plus à l'univers lexical des anthroponymes bron, ni à celui du français. Ce qui nous conduit donc vers un nouvel univers lexical des anthroponymes.

Exemple (9)

Morifié³, Bini, sroma⁴, Assaré ou Assalé etc. n'appartiennent plus à l'univers des noms propres bron. Nous assistons ici à la création d'un nouvel univers, qui n'est ni abron ni français. Si ces noms n'appartiennent pas à l'univers des anthroponymes bron comme on le dit, c'est qu'il peut engendrer un autre type de problème tel que celui d'identité.

3.2 Problème d'identité

▪ *Perte de fonction de détermination identitaire des Anthroponymes*

Dans les sociétés africaines, les noms propres sont des moyens de détermination de l'origine ou de l'identité des personnes. Par le nom, nous pouvons facilement savoir de quelle région vient tel individu, son groupe ethnique ou sa langue, voire son identité. Cette idée est partagée par Duzat (1947) lorsqu'il affirme que « *le sens originel des noms nous renseigne sur l'origine*

³ La récurrence du nom Morifié (Mouroufié) s'explique par sa puissance à illustrer les arguments ou les idées dans ce travail.

⁴ La déformation de **nzòròmá**, étoile en français.

géographique d'une population, sur sa stabilité ethnique ou sociales » cité par Garneau (1985, p.35). Houis (1963) ne reste pas indifférent de cette idée. Il démontre que les « noms individuels chez les Mosis d'Afrique noire constituent avant tout des messages identifiables morphologiquement et sémantiquement » (Cf. Houis 1963, p.35). Le nom propre, au-delà du fait qu'il soit porteur de sens ou désignateur, véhicule des messages très importants ou encore des valeurs culturelles dans nos sociétés. L'individu à qui on attribue le nom porte en lui sa culture et les valeurs de son peuple. C'est pourquoi l'étude des onomastiques est un champ convoité par les disciplines comme la psychanalyse, et l'anthropologie. Irie Bi Tié (2016 :138) soutient cette même assertion. Il affirme :

Sur le point de la question des anthroponymes africains, il faut déjà remarquer que plusieurs disciplines sont intéressées par la problématique mais elles n'ont ni la même démarche ni les mêmes objectifs ».

Irie Bi Tié (2016, p.138)

Il s'agit ici, en grande partie des noms propres africains compte tenu de leur richesse.

« Pour l'anthropologie, le nom est donc un outil de classement (ligné, positions sexuées, de rang, de naissance, de prestige etc...), il porte des significations (sur le nommeur, ses origines ses devoirs, ses désirs, sa société ; sur le nommé ...) et peut rendre compte de l'identité de l'individu s'il est étudié sous tous ses angles.

Garneau (1985, p.37)

Le rapport entre l'identité et les noms propres est tellement fort qu'il est souvent difficile de les dissocier.

Mais, la francisation vient remettre en cause cette démarche. Avec ce phénomène, les anthroponymes bron perdent leurs valeurs de sémantique et de détermination identitaire. Aujourd'hui, certains noms ne sont plus des canaux de détermination, de l'origine, de la langue et même de l'identité des individus qui les portent. En effet, il est difficile voire impossible de donner l'origine de certains individus à travers leurs noms, Car cette modification accrue proscrit ces noms de l'univers des anthroponymes bron. Comme exemple nous avons :

(10)
Il n'est pas aisé de donner l'identité d'une personne qu'on désigne sous les noms **Morifié, Agama, kreme** (...) tous francisés. Ces noms ne donnent aucune piste pouvant permettre de les identifier dans telle ou telle communauté linguistique.

▪ *La variation des règles d'attribution anthroponymique d'un peuple à un autre*

Si les noms propres des personnes sont totalement attribués chez certains peuples du monde selon leurs libres choix, cela n'est pas le cas pour tous les

noms dans les peuples ivoiriens en particulier chez les akans. N'goran-Poamé (2006) dans son étude sur la nature et le sens des anthropologies du baoulé démontre bien cela. Elle dégage deux catégories de nom propre que sont : les noms propres contraints et les noms propres libres. La première catégorie :

Celle des noms propres contraints, est constituée de noms dont l'attribution est sous-tendue par l'ensemble de lois globalement liées aux modalités de la naissance de l'individu.

N'goran-Poamé (2006, p.198).

Elle comprend les noms propres hebdomadaires (correspond aux sept Jours de la semaine), les noms propres ordinaux (aux positions suivantes dans l'ordre des naissances d'une famille) et gémellaires (aux enfants nés le même jour d'une même mère). Les noms propres libres, la deuxième catégorie, correspond aux noms attribués à l'individu pour des raisons d'ordre événementiel. Il s'agit des noms propres religieux. Ce sont des « *individus dont la naissance ou la survie a été favorisée par un objet divin* ». A cela, s'ajoute les noms propres circonstanciels. Ils sont des noms qui rappellent « *les circonstances heureuses ou malheureuses qui ont marqué la naissance de l'individu* » (idem). Telles sont les conditions d'attribution des noms propres des personnes chez les akans en particulier chez les baoulé. Ces règles d'attribution des noms propres du baoulé diffèrent légèrement de celles du bron. Certains noms propres libres de l'abron de la sous-catégorie des noms propres religieux ne semblent pas illustrer la thèse selon laquelle ces noms sont considérés comme des noms propres libres. En effet, certains noms religieux de l'abron peuvent être classés dans la catégorie des noms propres contraints, car ils sont spécifiques ou liés aux sept jours de la semaine. Ce sont des noms qui correspondent aux jours des cérémonies religieuses. Il s'agit ici des jours saints en pays abron. Nous avons les noms suivants :

Exemple (11)

- a) **Mùrúfié** : un vendredi saint et c'est ce jour-là que la nouvelle année est célébrée en pays bron. Cette cérémonie est appelée la fête des ignames pour adulte.
- b) **fódjò**⁵ un lundi saint, jour de la fête des ignames pour enfants
- c) **fófié**⁶ : aussi un vendredi saint, c'est aussi ce jour-là que les féticheurs fêtent l'igname.

Un enfant né pendant ces jours correspondant à ces cérémonies prend obligatoirement le nom de cette cérémonie. Ce qui confirme l'idée selon laquelle les noms propres portent en eux toutes les valeurs ou la culture du peuple de la personne qui les porte. Par conséquent, nous pouvons dire que les noms dans

⁵ Fodjo, c'est lorsque le premier jour interdit apparaît un lundi.

⁶ Fofié, un vendredi, l'apparition du premier jour interdit. Le second jour interdit (Nguida) lorsqu'il apparaît un vendredi, ce jour est nommé N'guifié.

les sociétés africaines respectent une certaine règle. Cependant, d'où vient l'idée de patronymie qui parfois fait entorse à ces règles d'attributions des noms propres ?

▪ *La transgression des règles d'attribution anthroponymique par les patronymes*

L'histoire des patronymes en Afrique en générale et en Côte d'Ivoire en particulier est récente. En effet, le patronyme est un concept qui n'existait pas dans nos cultures avant la colonisation. Nos parents attribuaient les noms à leurs progénitures en fonction d'un « ensemble de lois globalement liées aux modalités de la naissance de l'individu » ou encore pour « des raisons d'ordre événementiel », N'goran-Poamé (2006, p.198). Cette idée de nom de famille vient de la colonisation, qui a demandé à ce que nous soyons comme des Français de la métropole. Alors les colons ont essayé d'imposer ce qu'on appelle ici le patronyme. Jusque-là, cette façon de nomination de nos parents continuait jusqu'au lendemain de l'indépendance voir même après. Et c'est en 1974 que le président de la République décréta d'imposer le patronyme (Kouakou 2003 :55). Nous pouvons affirmer sans ambages que c'est ce qui est à l'origine de l'inadaptation des patronymes qu'on attribue à certaines personnes dans la société bron. Les règles d'attribution ne conçoivent pas la dation de certains noms (**Mouroufié, Fofié, fokouo, fodjo, Nguibran, N'guifié ...**) comme patronymes. Ils ne correspondent pas aux jours de naissance des personnes à qui on les attribue. Ce concept de patronyme a été mal interprété par nos parents. Pour eux, il fallait à tout prix donner l'un de leurs prénoms à leurs enfants. Ils ne tenaient plus compte de la valeur sémantique des noms choisis comme patronymes. Cela se faisait en transgressant les règles d'attribution anthroponymique. C'est ce qu'exprime Yermeche (2005) en ces termes lorsqu'il dit :

Créations artificielles, si l'on peut dire, l'état civil et le patronyme qui ont été en quelques sortes imposés à la population locale, ont été bien souvent mal compris par celle-ci. Ce qui a donné lieu, au niveau formel et sémantique, à des modes de nomination nouveaux, souvent en complète inadéquation avec les schèmes anthroponymiques traditionnels.

Yermeche (2005, p.61)

Les exemples en 8) illustrent bien ce fait. Nous avons les noms suivants :

(8)

a-) **Mouroufié** Kouakou [mùrùfié kwaku]

b-) **Fofié** Kouadio [fófié kwádJó]

c-) **Fofié** Kouakou [fófié kwáku]

d-) **Fodjo** Yao [fójó Jàō]

e-) **Nguifié** Kouame [nǵífié kwám]

f-) **Nguibinan** Kossua [nǵíbìnà kòsyá]

Comme nous l'avons dit plus haut, les noms en gras sont spécifiques à des jours de la semaine. Logiquement, ils ne peuvent pas être associés à d'autres jours de la semaine comme c'est le cas en 8, car ce sont des combinaisons qui ne tiennent pas. **Mouroufié** correspond à un nom comme Koffi ou Affia (une personne de sexe masculin ou féminin née un vendredi). **Fofié** également à Koffi ou Affofié à Affia (une personne de sexe masculin ou féminin née un vendredi) mais ne correspond pas aux mêmes événements. Quant à **Fodjo**, nous avons Kouadio ou Adjoua (une personne de sexe masculin ou féminin née un lundi jour interdit). Attribuer ces noms à des personnes nées un jeudi, mercredi ou lundi, (l'exemple en 8) n'est pas admissible vu leur valeur sémantique ou leur signification.

Conclusion

Il ressort de cette analyse que la francisation dont sont victimes les anthroponymes bron relève du fait que ces noms sont transcrits avec les outils du système phonologique et phonétique de la langue française. Ces modifications qu'ils subissent sont une sorte d'harmonisation afin de permettre à ces unités d'intégrer le système de cette langue, car certaines voyelles ou consonnes du bron ne figurent pas dans le système phonologique du français. Une fois survenue, elle entraîne des conséquences dont les majeures sont : la remise en cause de la thèse selon laquelle les noms propres africains en général et en particulier ivoiriens sont porteurs de sens ; les noms francisés ne sont plus de l'univers lexical anthroponymique de l'abron. Ce qui amène à la création d'un nouvel univers lexical. Ainsi, le nom propre perd sa fonction de véhicule de message culturel. Ce qui compromet l'identification de l'origine de certains individus grâce à leurs noms. Ce fait de langue ne se limite pas uniquement au bron mais s'étend presque à toutes les langues ivoiriennes voire au-delà. Mais qu'en est-il de leurs corrections ?

Références bibliographiques

- DAUZAT A. « introduction » *Onomastica* 1,1 : 2-11.
- GARNEAU B. 1985. « Identité et noms de personne à Bois-Vert (Québec) ». *Anthropologie et Sociétés*, 9(3), 33-55. doi: 10.7202/006289ar
- HOUIS M. 1963. *les noms individuels chez les Mosi. Initiation et études africaines*. XVII. Dakar : institut Français d'Afrique Noire.
- IRIE Bi Tié B. 2016. « Le Système des Anthroponymes Gouro, Langue Mandé-Sud de Côte d'Ivoire: de L'Expression des Valeurs Culturelles Intrinsèques L'Intrusion de la Diversité Linguistique » *Revue du CAMES Littérature, langues et linguistique* Numéro 4, 1er Semestre, 137-150.
- KOUASSI, K. 2003. « Nomination et identité dans la migration », *Le Coq-héron* /4 (no 175), p. 54-61. DOI 10.3917/cohe.175.0054.
- LABOV, W. *sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit.
- MONTAGUE R. 1970. « *Universal Grammar* », *Theoria* 36, p. 373-398, Reprinted in Montague (1974), 222-246.
- MORIFIE, T. K. F. 2017. *L'emprunt lexical bron aux langues indo-européennes : inventaire et analyse des procédés d'adaptation*. Mémoire de Master sciences du langage, Université Alassane Ouattara (Bouaké)

- N'GORAN-POAME L. M. L. 2006. « *De l'essence au sens des anthroponymes du baoulé* »
revue du CAM ES - Nouvelle Série B. Vol. 007 N° 2-2006 (2eme Semestre) p 197-
207
- YERMECHE O. 2005. « *Le patronyme algérien : essai de catégorisation sémantique* ». PNR
du CRASC, p 61-8